

Interroger le Sphinx: Genèse et structure de la modernité identitaire¹

要約

優生学の創始者として知られるフランシス・ゴルトンは遺伝学および遺伝学の方法としても大きな意味をもっていた統計学の大家でもあった。また写真の技術の工夫、晩年の指紋による同定法の確立などでも知られる。そのゴルトンが死の直前に完成したSF小説では、自身の考案したこれらの技法を総動員して、優秀な血統を保とうとするユートピアが描かれている。エリートの支配するその国は、子供を残すに値しないとされた多数の移民労働者をかかえ、彼らは指紋登録によって管理される。この逆ユートピアともいえる社会像を導きの糸として、指紋技術が大量の人口、移民労働者の登録管理の技法として利用された過程を探究する。それは大英帝国の策源地ベンガル地方で「発見」された後、ゴルトン自身によって洗練され、やがて南アフリカの鉱山労働者の管理に応用され、さらに満鉄を経て「満州国」に導入され治安および労働者管理の技術としてこの「超近代国家」で徹底的に活用された。この試論では、指紋の技法が満鉄によって直接南アフリカの管理技法から学ばれたであろうこと、個人の実体的把握を可能にする指紋が国家のありかたを変容させたと考えられること、「満州国」の実験が戦後日本の外国人登録の技術におそらく直結することについて初期的な提起と検討が試みられた。なお僅かな変更を加えた日本語版が『差別の社会学』2（栗原彬編，弘文堂）に収録されている。

WATANABE Kozo

I

Dans cet exposé sur la modernité que j'ai qualifiée d'"identitaire", je voudrais jeter un coup d'œil sur le processus de la formation de ce qu'on appelle l'identité; non pas dans le sens très étroit de l'égo-psychologie à la Erickson, mais dans un sens à la fois plus fondamental et plus restreint. Plus fondamental parce que l'identité judiciaire dont je vais parler constitue, à mon sens, le roc ou le centre névralgique de la problématique identitaire moderne, et plus restreint parce que l'identité judiciaire nous

apparaît comme une interdiction ou plutôt une négation qui puise sa validité restrictive dans la loi: loi qui requiert que le sujet est l'un qui ne peut jamais être l'autre en même temps; la formation de l'identité est ici considérée comme une saisie progressive de l'individu vivant de par l'État, ou, ce qui reviendrait peut être au même, une construction du sujet/objet du pouvoir de l'État, État en tant que dernière instance de la loi dans le contexte de la modernité. C'est l'État moderne, à la place du Sphinx antique, qui interroge le sujet sur son identité.

Je voudrais établir le constat de cette saisie en trois temps:

- 1) présenter, en m'appuyant sur une image de société décrite par un savant, la façon dont j'aborde le problème de l'identité judiciaire.
- 2) décrire le processus de la formation de l'identité judiciaire dans le contexte occidental; la France et la Grande Bretagne de la fin-de-siècle avec leurs empires périphériques.
- 3) retracer le procédé du transfert de cette institution de l'identité judiciaire dans le Japon moderne, pour resituer celle-ci dans le contexte du colonialisme japonais, en nous appuyant sur l'exemple de "l'État fantoche" de Mandchourie, et pour apprécier son héritage contemporain.

*

Pour introduire donc la problématique de l'identité, je voudrais d'abord présenter une image de société assez idiosyncratique, une société qui est censée se situer tout près de la Grande Bretagne et avoir fait l'objet, au début de ce siècle, d'une enquête "anthropologique" faite par un chercheur.

Des fragments d'un rapport écrit par le Pr. I. Donoghue, nous pourrions extraire les traits particuliers de cette "colonie" appelée "Kantsaywhere" comme suit:

- la population totale de cette colonie s'élève à environ 10.000 âmes, qui n'étaient qu'à peu près 200, 100 ans auparavant. Cet accroissement démographique remarquable est dû en particulier à une très forte immigration et aussi, dans une certaine mesure, au contrôle de la reproduction.
- l'administration du pays est assurée par trois responsables désignés par le "Sénat" et les décisions politiques importantes sont prises et exécutées par le "Collège", une sorte de corps d'élite du pays. La délivrance de la "Passe" et l'organisation de l'examen destiné à sélectionner de "citoyens d'honneur" sont les deux tâches les plus impor-

tantes du Collège.

— Cette société se constitue donc de trois catégories ou couches de citoyens: 1) les "citoyens d'honneur, 2) les citoyens ordinaires munis de la Passe, 3) les citoyens à qui on a refusé de délivrer la Passe.

— La Passe(plus exactement P.G., la passe génétique) est accordée à ceux qui, après avoir passé l'examen "médical" au moment de l'entrée dans le pays, puisqu'il s'agit surtout des immigrés, sont reconnus valables en tant que travailleurs et/ou "procréateurs" d'une progéniture saine du point de vue "génétique".

— Le concours de sélection des "citoyens d'honneur" consiste essentiellement en 4 types d'examen de contrôle: à savoir, 1) examen anthropométrique, 2) compétence d'expression orale et écrite, 3) examen médical, 4) examen généalogique. Les résultats des examens sont convertis, suivant un mode de calcul pré-établi, en valeur de déviation standard dont on se sert ensuite pour déterminer le nombre précis d'enfant que chaque citoyen peut avoir. Le couple fiancé qui accumule une valeur dépassant 200 avec une étoile pour chacun, indiquant le mérite supplémentaire, acquiert le droit d'entrer au Collège en même temps que le privilège de procréer autant d'enfants qu'il le désire.

— Ces résultats et toute autre documentation personnelle sont enregistrés et conservés aux archives administratives, dont la consultation est assurée par un système de classification basé sur l'identification du sujet par les empreintes digitales.

Cette image d'une sorte d'utopie, ou plutôt une utopie à l'envers, utopie eugénique ou biopolitique, pour reprendre le terme foucaldien, est évidemment une fiction; fiction rédigée par Francis Galton (1822-1911), juste avant sa mort, survenue en janvier 1911². Galton, qui a lui-même fondé l'eugénique comme "science" pour améliorer la qualité "raciale" de la population britannique, voire de l'espèce humaine dans son entier, a incorporé dans cette fiction, conçue comme une sorte de propagande pour l'eugénique, tous ses acquis "scientifiques": la statistique avec les notions fondamentales telles que la déviation, la récurrence, la corrélation etc., dont Galton lui-même a jeté les bases conceptuelles; la génétique à laquelle il commença à s'intéresser, dit-on, après avoir lu "L'Origine de l'Espèce" publiée, en 1859 par Darwin, qui était son propre cousin du côté maternel; la méthode d'anthropométrie, qui devait lui fournir des données pour ses recherches statistiques; le traitement de la photo par un procédé

de superposition pour faire apparaître des traits communs distinctifs propre à un groupe des personnes qui partagent des patrimoines génétiques communs; la documentation familiale généalogique, etc.

Parmi toutes ces inventions, Galton a investi, vers la fin de sa vie, une énergie assez considérable à donner une forme définitive à la méthode d'identification personnelle par les empreintes digitales. Cette mise en forme de la méthode d'identification personnelle a été, comme nous allons le voir, l'enjeu d'une concurrence, dans la "modernisation" de la technologie judiciaire ou système de gestion policière et pénitentiaire, entre les grandes puissances de l'époque: la France et la Grande Bretagne.

Avant d'entrer dans les détails d'un petit historique de la découverte de l'empreinte digitale comme moyen idéal et le plus efficace pour déterminer l'identité judiciaire, constatons qu'elle correspondait très bien, comme l'histoire de "Kantsaywhere" le montre, à l'exigence et au besoin de conservation et de classification des documents personnels, bref, à l'exigence d'un système d'enregistrement de l'être de l'individu dans l'appareil de mémoire étatique. Constatons également que la raison d'État exigeant "l'enregistrement", incarnée, en quelque sorte, en la personne même de Galton, fait appel à un ensemble du savoir "biopolitique" dont la méthode des empreintes digitales constitue une partie intégrante.

II

Nous pourrions peut-être commencer cet historique de la découverte en l'année 1853, où est né l'un des protagonistes principaux, Alphonse Bertillon (1853-1914), fils de l'anthropologue-démographe Adolphe Bertillon, co-fondateur, avec Paul Broca, de la Société Anthropologique de Paris, inaugurée en 1859, et frère cadet d'un éminent démographe, Jacques Bertillon. En cette année 1853 également, il y avait un jeune anglais, appelé William Herschel (1833-1917), qui est parti aux Indes, pour y assumer, après avoir reçu une formation spéciale, la fonction d'administrateur-collecteur pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales. Il paraîtra sur la scène ultérieurement.

Bertillon fils, devenu étudiant d'anthropologie, passionné par la précision anthropométrique à la Broca, n'a pourtant pas réussi à montrer ses compétences de chercheur, et est finalement entré, en 1879, à la Préfecture de Police pour être un commis

tout à fait subalterne.

Étant un simple commis, il a eu l'idée de se montrer innovateur en inventant un système d'identification du "récidiviste" en appliquant les méthodes anthropométriques de Paul Broca. Il s'agissait, pourrait-on dire sans trop d'exagération, d'une révolution copernicienne dans l'histoire de la technologie pénitentiaire. Elle se situe à un croisement du savoir anthropologique et de la modernisation sociale de l'époque: l'urbanisation accélérée, le développement prodigieux des réseaux ferroviaires qui a facilité un déplacement massif de population lequel a entraîné la formation d'une couche citadine de délinquants et vagabonds qui s'adonnent, non pas à de grands crimes, mais plutôt à de menus délits, ce qui n'enlève pourtant rien, aux yeux des hauts responsables de l'administration à la gravité des choses, parce qu'ils sont répétitifs: on les appelait souvent la "race" des délinquants.

Quand on parcourt la "Revue Pénitentiaire", elle-même fondée en 1877, on voit très bien que la figure du "récidiviste" non identifiable préoccupe tant les esprits des administrateurs que des légalistes bourgeois de l'époque, et que la loi Waldeck-Rousseau stipulant la déportation des récidivistes aux bagnes a été promulguée en 1882, l'année-même de la mise en œuvre systématique de la méthode de Bertillon, que l'on a baptisé, par la suite, bertillonage.

Cette méthode consistait à mesurer les parties du corps, dont les dimensions sont considérées, chez les hommes, stables, pour la plupart des cas, après 20 ans environ. Les parties retenues comme pertinentes sont: la dimension de la tête, ou plutôt du crâne, la longueur du pied (du bout de l'orteil jusqu'au bout du talon), l'envergure, la taille, la longueur verticale de l'oreille droite etc. Les chiffres obtenus sont divisés en trois classes: grand, moyen, petit. Les dimensions des parties étant considérées comme des variables indépendantes, on peut établir un système de classification: telle personne a une tête très longue, un petit pied, une petite envergure etc., et en procédant de la sorte on peut aboutir à une fiche individuelle où sont inscrits des renseignements sur les délits précédents. Ainsi, d'un sujet suspect, bavard ou non, menteur ou non, c'est son corps silencieux qui trahit son identité. C'était là où résidait la révolution qui a rendu non-pertinents, du moins en première donnée, les signes conventionnels de l'identification: le nom et le visage³.

Chaque indice divisé en trois, est ordonné en une certaine succession, en sorte

que, par exemple, 7 indices combinés peuvent donner un système de classification en un nombre suffisamment élevé de cases; en l'occurrence, 3 puissance 7, soit 2187 cases, dont chacune peut contenir, disons, une centaine de fiches, ce qui donne un total de 218.700 personnes inscrites.

Ici, deux remarques s'imposent: premièrement, cette méthode, toute inspirée de l'anthropométrie de Broca, qui mesurait sur les crânes et squelettes, détourne, en quelque sorte, le sens de données ainsi obtenues, pour y discerner, non pas la distribution statistique comme le faisait Broca pour déterminer "l'identité de race" collective, mais la combinaison individuelle et individualisante pour fixer l'identité personnelle; et deuxièmement, cette identité est calquée sur le corps mort décharné, puisque squelettique: cette notion d'identité rend, donc, à la limite, superflue la présence de la chair; la chair vive affective n'est que la source des erreurs pour la mesure précise à la Bertillon, faite à l'ordre de dixième de mm.

*

Je ne parlerai pas en détail des autres composantes du bertillonage: la photographie-métrique, le photomontage de traits physiologiques, qui serait certainement la première forme du portrait-robot d'aujourd'hui, le portrait parlé, une sorte de sténographie des traits, destinée à la communication télégraphique, etc., pour aborder directement à la découverte de l'empreinte digitale.

Le problème de l'identification des récidivistes était évidemment l'une des plus grandes préoccupations des autorités des pays dits "civilisés", et le bertillonage a entraîné pendant un certain temps une telle avance de la Police française par rapport à celle des autres pays dans la répression de la délinquance, que l'autorité américaine a décidé d'adopter, dans l'institution pénitentiaire, ce système d'identification, et que l'autorité anglaise a, quant à elle, demandé en 1888, par le biais de la Royal Society de Londres, à Galton, connu comme le premier expert en matière de statistique, de faire une évaluation scientifique de la fiabilité du bertillonage.

Le résultat a été publié dans la revue "Nature" à la date du 28 juin 1888 sous le titre de "Personal identification and description". C'était en quelque sorte l'acte de naissance de l'institution de l'identité judiciaire moderne, institution qui, en se déroulant elle-même, va changer profondément, comme nous allons le voir, le paysage social du monde contemporain: c'était la découverte d'un détail, d'une surface tout à fait ex-

igüe où vient gésir la raison d'état identificatrice, ou bien d'une surface exigüe qui contient, en quelque sorte en modèle réduit, un vaste espace étatique.

Pour nous limiter à l'essentiel, indiquons deux écueils logico-statistiques dans le procédé de Bertillon que Galton a remarqués, à savoir: 1) la présupposition non fondée qui postule que les indices sont des variables indépendantes; or ils sont, en fait, en corrélation, en termes galtoniens, et donc, la combinaison de ces valeurs ne serait apte, théoriquement, qu'à représenter une certaine image-type et non un individu. 2) le partage très arbitraire de la valeur en soi continue des indices, en trois degrés discontinus, grand-moyen-petit, induit une marge trop grande d'erreur, ce qui peut éventuellement ruiner toute l'efficacité pratique du bertillonage, nécessitant un procédé de recoupement trop compliqué et trop long.

Ce sont ces réflexions, semble-t-il, qui ont amené Galton à la recherche d'un élément réellement discontinu, individualisant, et à se souvenir de deux articles apparus en 1880 dans "Nature", et aussi d'une lettre reçue de Darwin. Le premier article a été écrit par un certain Faulds, prêtre-médecin travaillant à l'hôpital de Tsukiji à Tokyo, et l'autre l'a été par William Herschel qui, déjà en retraite de la Compagnie, vivait à Londres. La lettre de Darwin en contenait une autre reçue dudit Faulds, qui lui demandait des informations sur les "skin-fulloes" de la main chez les primates supérieurs en vue de comparaison avec ceux des hommes.

Dans l'article, Faulds prétendait qu'il avait découvert un moyen définitif pour identifier sans faute des individus, et qu'il avait déjà pratiqué ce moyen pour détecter un voleur qui s'était révélé un des employés de l'hôpital. A cela a répondu Herschel, arguant qu'il a, lui aussi, découvert le procédé d'identification par les empreintes digitales quand il était administrateur au Bengale en 1858; c'était la coutume des autochtones d'utiliser la paume de la main imprimée à l'encre qui lui en avait donné l'idée. Il a constaté, relate-t-il, l'efficacité de ce moyen surtout dans le procès très fréquent au Bengale, de litige dû à la falsification des titres de propriété, et aussi dans la prévention des fausses déclarations fréquentes du fait que les "indigènes" sont très difficiles à distinguer pour les responsables anglais. Il ajoute que depuis presque 20 ans, il expérimente sur lui et sur les autres, la pérennité, l'immuabilité et aussi la singularité sans exception des empreintes.

Galton a demandé le concours de Herschel pour vérifier les documents conservés

par ce dernier à l'appui des propriétés particulières de l'empreinte, et la recherche amorcée par l'article de 1888 a finalement abouti à un livre intitulé "Finger Prints" publié en 1892.

Le système de classification des types d'empreinte, proposé par Galton dans ce livre, était trop savant et compliqué, et il a dû attendre, pour être rendu plus simple et plus praticable, une amélioration sur le chantier, pourrait-on dire, apportée par une équipe placée sous la direction du préfet de Police bengali en Inde; le nouveau système, appelé système Henry d'après le nom du préfet, a été mis en pratique en 1897 au Bengale, et ensuite, se révélant très sûr et efficace, dans plusieurs provinces de l'Inde.

Chose remarquable, l'emploi de l'empreinte digitale a été introduit, dans un délai très bref, dans une autre région stratégique de l'empire britannique: l'Afrique du Sud. L'identification des récidivistes y a commencé en 1903 dans les provinces du Natal et du Transvaal, mais on y assiste à un autre développement d'importance dans l'emploi de l'empreinte digitale; on en a fait le moyen le plus efficace pour la gestion d'une masse de travailleurs immigrés qui se concentraient dans les mines ou dans les ports. C'étaient surtout les immigrés chinois, appelés "coolies", mais aussi les travailleurs indiens qui faisaient l'objet de gestion par contrôle d'identité au moyen de ce nouveau procédé. La fiction galtonienne de "Kantsaywhere", où une masse d'immigrés est contrôlée par enregistrement de l'identité, n'était, en réalité, pas du tout fantaisiste.

C'est encore Henry (1850-1931) qui a dirigé, en Afrique du Sud, avec le conseil de Galton, l'organisation du système d'identification par empreintes digitales. Et il a ensuite été promu, grâce à ces travaux remarquables, au poste de directeur du Scotland Yard, pour installer le système dans la Métropole même de l'empire. La quête de l'identité judiciaire entamée en France, au sujet des récidivistes, est donc entrée dans une nouvelle phase avec la gestion des masses d'immigrés étrangers dans l'empire britannique. Soit dit en passant, le fait est bien connu que c'est pour mener la lutte contre l'enregistrement des immigrés par le moyen de l'empreinte, que Gandhi a eu l'idée du mouvement de résistance au Transvaal en 1907.

III

Le système d'identification par l'empreinte digitale, pour détecter les récidivistes,

a été introduit dans le système pénitentiaire japonais en 1908, soit 2 ans avant l'annexion de la Corée. La décision a été prise par une commission spécialement composée à cet effet, et dirigée par le politicien criminaliste HIRANUMA Kiichiro (1867-1952), qui est devenu par après dirigeant d'un groupe politique d'extrême droite, et est décédé comme criminel de guerre.

C'était donc le Ministère de la Justice, dont relevait le département pénitentiaire, qui allait accumuler l'expérience et le savoir-faire en la matière. L'application de la connaissance de l'empreinte à l'enquête policière a été inaugurée en 1911, avec la fondation de la section de police scientifique à la Préfecture de Police, rattachée au Ministère de l'Intérieur, mais l'applications générale à l'échelle nationale, avec une formule standardisée, sera assez tardive, et il faudra attendre les années 50, pour que cela devienne vraiment effectif.

Nous brûlons, maintenant, quelques étapes historiques pour arriver à "l'État" de Mandchourie, qui est considéré, ici, comme une sublimation cauchemardesque, pour ainsi dire, du colonialisme japonais, où était exploité à fond (ce qui commence à être bien connu aujourd'hui) le potentiel de l'empreinte comme moyen de gestion et de répression.

Il y a plusieurs preuves indirectes qui indiquent qu'au moment de la déclaration d'établissement de "l'État" en 1932, la décision prise au sein du Ministère japonais de la Justice, d'employer massivement l'empreinte digitale pour le contrôle de la population, l'a été. "parce que", (c'est *l'Histoire de la Police de Mandchourie*, une espèce d'histoire officielle de l'institution qui l'explique dans les termes suivants) "notre pays est un état multi-ethnique, et ne s'est pas encore doté d'un système adéquat d'état civil du fait de la rentrée massive depuis la Chine du Nord, de travailleurs immigrés dont le nombre s'élève chaque année à 500 à 600.000 personnes, il a besoin, pour mener à bien la politique nationale et pour maintenir la sécurité nationale, d'enregistrer l'empreinte de tous les nationaux ...", ce qui n'était pas réalisé seulement, "à cause du manque de personnel compétent...", et on était contraint de se contenter d'un emploi très limité, concernant uniquement la détection des récidivistes⁵.

Ces phrases, à l'apparence plutôt anodine (et qui comportent des mots très usités à propos de cet "État", mais qui sonnent, aujourd'hui, curieusement modernes, tel qu'État multi-ethnique), cachent très mal, comme nous le verrons à l'instant, de pro-

fondes contradictions inhérentes à cet "État".

Pour donner une idée de la progression du recours à l'empreinte, je relève ici quelques étapes importantes:

mars 1932: déclaration de l'établissement de "l'État" de Mandchourie.

sept.1933: constitution de "la commission de contrôle du travail" au sein de l'Armée du Kantô qui dominait "l'État".

fev. 1934: promulgation des "Règles de l'administration sur l'empreinte" (visant les récidivistes)

avr. projet de "loi de gestion de l'empreinte des travailleurs" proposé à "la commission de contrôle", stipulant l'enregistrement à l'entrée dans le pays.

juin projet d'"organigramme du Centre de gestion de l'empreinte"

nov. projet de "programme du contrôle du travail"

Les idées essentielles de tous ces projets et propositions se concrétisent dans la planification globale de l'économie de cet État, qui s'est mise en marche avec "le plan quinquennal d'industrialisation" initié en 1937. Au centre de ces "planification" à allure très moderniste et voire socialiste, se trouvaient des équipes des spécialistes de la Compagnie du chemin de fer de Mandchourie (ci-après Mantetsu), une société géante à moitié étatique qui avait pour vocation la mise en valeur colonialiste du pays. C'était littéralement la locomotive de l'exploitation de cette région du Nord-Est de la Chine.

Le recours à l'empreinte ne se fait plus seulement pour prévenir la délinquance; il est destiné maintenant à la mobilisation des travailleurs qui soutiennent la planification, et à la répression massive des habitants, en vue d'éliminer les sympathisants des "communistes" et de réprimer la résistance armée. Ces mesures étaient étroitement liées à la politique forcenée de déportation de villages entiers en camps de concentration adoptée à partir de 1939. Toute cette réalité a été récemment mise au jour par les témoignages recueillis au cours des enquêtes sur le terrain par les chercheurs japonais⁶.

Ces recherches récentes, certes très intéressantes et très riches d'enseignement, laissent de côté, me semble-t-il, deux points importants; à savoir, 1) la source d'information sur l'emploi de l'empreinte, 2) la modification que cet emploi étendu de l'empreinte a exercé quant à la notion même de l'État.

Pour le premier point, nous avons indiqué le Ministre de la Justice, qui jouait le rôle de promoteur, mais en ce qui concerne la Mandchourie, et surtout l'empreinte des travailleurs, la Mantetsu était un autre centre où se concentrait l'expérience et l'information grâce surtout à l'exploitation de la mine de charbon de Fushun, déjà entamée en 1914. Les mines de charbon, dont Fushun était, de loin, la première, avaient besoin d'une masse de travailleurs immigrés, et dès 1924, à Fushun, on avait introduit la gestion des travailleurs par l'empreinte. D'où la Mantetsu avait-elle obtenu le savoir-faire concernant l'empreinte? Était-ce le Ministère de la Justice, qui lui en avait donné l'idée, comme on l'a souvent supposé, ou bien avait-elle une source indépendante?

Je pense que c'est directement à partir de l'expérience de l'Afrique du Sud que la Mantetsu a appris le fonctionnement du système d'identification des travailleurs. Le fait que le bureau de recrutement des mineurs, fondé en 1904 pour ramasser les émigrés ressortissants de la région du Shantung, qui les "exportait" en Afrique du Sud, se trouvait en Chine du Nord tout près de la future "frontière", et que les articles dans la revue de la Mantetsu le présentent, me permet cette hypothèse. La majeure partie des travailleurs immigrés en Mandchourie est venue aussi du Shantung, et donc la Mandchourie et l'Afrique du Sud formaient, par intermédiaire des travailleurs chinois, une sorte de vase communicant. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la Mantetsu était un nouvel arrivant et un concurrent sur le marché du travail, et qu'elle dut apprendre la technique du précurseur.

Pour ce qui est du deuxième point, concernant le changement de la nature de l'État, on pourrait revenir aux phrases citées plus haut; quand on les lit attentivement, on s'aperçoit qu'il y a un glissement de sens entre le mot de "travailleurs immigrés" et de "nationaux", et cette impression un peu floue est vérifiée par les documents internes à la Mantetsu, datés de 1932, produits donc presque simultanément à l'établissement de "l'État" et proposant une solution au problème de la "nationalité". Il est dit essentiellement que, dans cet État, la nationalité est accordée automatiquement, sans l'intervention de la volonté du sujet, aussitôt qu'il entre dans le pays. Ce curieux "principe" de nationalité, qui n'est conforme ni au principe du sang, ni au principe du sol, devient compréhensible du moment où l'on fait entrer en jeu un dispositif non-indiqué: le système d'enregistrement et de saisie immédiate de l'individu par l'État au moyen de l'empreinte digitale. Est national, celui qui est enregistré à la rentrée dans le pays; en tant

qu'objet d'enregistrement, la distinction essentielle et fondatrice de l'État moderne entre le national et l'immigré s'évanouit⁷.

Ce curieux retournement du principe de nationalité prend sa forme extrême dans la promulgation, en 1944, juste avant la défaite et l'effondrement de "l'État", de "la loi sur le livret des nationaux" qui oblige tous les habitants masculins au dessus de 15 ans, au port d'un livret où sont inscrites les empreintes pour prouver qu'il s'agit d'un national; ou plus exactement, on est supposé être national à partir du moment où on est enregistré. Ce livret n'évoque-t-il pas curieusement la Passe conçue et décrite par Galton?⁸

Ne peut-on pas voir dans ce dispositif, insidieux mais en fait très brutal, de la discrimination par l'intégration, la formule initiale de l'emploi de l'empreinte digitale comme moyen de l'enregistrement des étrangers résidents, pratiquée dans le Japon de l'après-guerre? La formule est toujours en vigueur dans ce pays, souvent qualifié de post-moderne, mais qui reste peut-être toujours, du moins, pour les étrangers résidents, "un empire des signes", signes qui cèdent, indépendamment de la volonté de leur émetteur, l'identité personnelle si chère ou si obsédante pour les modernes, à l'État, un État, tout aussi cher, obsédant et difficilement dépassable pour les modernes.

*

* *

notes

- 1) Cet exposé a été lu au colloque sur "La modernité après le poste-moderne" organisé le 8-9-10 novembre 1996, par l'Université de Tokyo dans le cadre des échanges entre l'Université de Paris 8 Saint-Denis et l'Université de Tokyo. Rien n'est modifié ou presque, à part de correction de fautes et de style réalisée grâce au Prof. Pavis de l'Université Paris 8 et au Prof. Wasserman de l'Université de Ritsumeikan qui nous ont aimablement accordé du temps pour relire le texte. Qu'ils soient vivement remerciés. Nous avons par ailleurs ajouté les notes de référence. Une version légèrement différente en japonais a été lue à la session de la réunion de recherche de Projet A-II de l'Institut des langues et cultures à l'université de Ritsumeikan qui a eu lieu le 27 septembre 1996; cette version japonaise a été par la suite publiée dans le recueil d'articles "La sociologie de discrimination" (SABETU NO SHAKAIGAKU) composé par le Prof. Kurihara et édité à Kôbundô.

- 2) Les fragments de cette Science-Fiction écrite et détruite pour une part par Galton lui-même sont conservés et intégrés dans la biographie de Galton composé par Pearson, le disciple-successeur de la méthode statistique et le crédo d'eugénisme: "The Life, Letters and Labours of Francis Galton" by Pearson, 1930 (v. III^e, pp 411-425.) Dans cette fiction, le nom de colonie "Kantsaywhere" et le nom du rapporteur "I.Donoghue" sont chacun un jeu de mot se rapportant à l'expression en anglais "Can't say where" (on ne peut dire où) et "I don't know you" (je ne te connais pas).
- 3) Sur les détails de la méthode de Bertillon, il faut consulter son manuel sur le "Signalments anthropométriques". Nous avons consulté quant à nous, à l'impossibilité de trouver la version originale, la traduction américaine intitulée "The Bertillon System of Identification" publiée en 1896.
- 4) Faulds, H. 'On the skin-furrows of the Hand' in the "Nature" Oct. 28, 1880. Herschell, W. 'Skin Furrows of the Hand' in the "Nature" Nov. 25, 1880. Ces deux articles avec l'ouvrage de Galton sur "Finger Prints" allaient faire objet de litige sur la priorité de la découverte scientifique, où c'était surtout Faulds qui insistait et allait intenter un procès à Herschell.
- 5) "Manshūkoku Keisatushi" ("L'histoire de la Police de Mandchourie") publié en 1942.
- 6) "Kounichi koso hokori-Hōchōhōkokusho" ("Nous sommes fiers de la résistance contre le Japon: rapport sur l'enquête en Chine") publié par le groupe d'enquête sur l'emploi des empreintes digitales en Chine du Nord-Est, et édité par l'association contre l'empreinte. Sur les détails de mesure de concentration, voir KIM Chon-mi "Chōgoku Tōhokubu ni okeru Kounichi Chōsen·Chōgoku minshū-shi Josetu" (Introduction à l'histoire de résistance populaire en Corée et en Chine contre la domination japonaise dans la Chine du nord-est) pp. 365~368, Gendai Kikakushitu, 1992.
- 7) Les documents internes à la Mantetsu cachetés "top-secret" sont conservés à Tōyōbunko intitulés "Manshukoku kokuseki ni kansuru iken" (une opinion sur la nationalité à Mandchoukuo) et "Manshukoku no kokuseki mondai" (le problème de la nationalité à Mandchoukuo), l'un daté d'août 1932 l'autre de juillet 1932.
- 8) Sur le livret de nationaux, voir YAMAMURO Shinichi "Chimera-Manshukoku no Shōzō" (Le Chimère-un portrait de Mandchoukuo), pp.293-294, Chūkō Shisho 1138, 1993.